



## Procès-verbal du Conseil d'Administration 1<sup>er</sup> février 2020 à Bourg-de-Péage (26)

---

**Elus présents :** AURAMBOUT Stéphanie, BARATA Paula, BAUDE Pascal, BOUSSUGUE Martine, BRECHET Sophie, CHAPELON Martine, CORDURI DAVIET Valérie, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre, EYMARD Christian, GALLET Bernard, HARENT Eliane, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LEVARLET Christian, MOREL Carine, PARET Jean-Paul, PEAN Patrick, PERCHET Jean-Louis, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry, SEIGNEUR Anne, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise, UROZ Frédéric

**Participant :** CADEI Franck (CTS), CHASSON Isabelle (responsable service financier), SOUPIROT Philippe (Directeur administratif et financier ITFE)

**Absents :** LAGARDE Bernard, LASSERRE Marc, RAYMOND Pamela, SACHON Elodie, VOSSEY Claude

**Excusés :** BOTTI Marie-Paule, COURTOIS Eric, MARTOIA Pierre, MORENO Jean-Luc, MUNIER Laurent

*Début du CA : 10h15*

### Introduction

Le Conseil d'Administration est ouvert à 10h15 sous la présidence d'Alain Ripert.

Alain Ripert demande à Isabelle Chausson, nouvelle salariée responsable du service financier, de se présenter.

Le PV du CA du 14/12/2019 est soumis au vote : 2 abstentions (Thierry Schutters, Anne Seigneur) / 0 contre => Le PV est adopté.

Le PV du Bureau Directeur du 25/01/2020 a été envoyé à tous les membres du CA. Alain demande si les membres du CA ont des questions :

Thierry Schutters demande si la situation du Cantal a été abordée : une alerte est émise. La réponse est non, car le sujet n'était pas connu.

Sujet : après échange avec le salarié du comité, les clubs indiquent ne pas se retrouver au sein du projet territorial, sans qu'il y ait connaissance si ce malaise vient du salarié ou des clubs eux-mêmes.

L'arbitrage est en difficulté sur ce secteur qui ne tient pas compte des orientations territoriales, ce qui entraîne un frein important. Les questions sont : faut-il aller à la rencontre des clubs du Cantal, quelles actions est-il possible de mener ? Le cadre étant global, il ne dépend pas que de l'arbitrage.

Patrick Péan pense que ces comportements ne sont pas liés au fait du salarié. Anne Seigneur n'est pas d'accord avec cet avis. Bernard Gallet demande s'il s'agit d'une mise sous tutelle. Stéphanie Aurambout indique qu'une réunion avait été mise en place, le 19/02, mais que les clubs l'ont annulée. Une proposition d'une nouvelle date est attendue de la part du Cantal. Thierry Schutters précise qu'il y a des actions à mener sur ce secteur, ce qui était le but de la réunion annulée.

Frédéric Uroz précise qu'il y a des représentants des comités au CA, et que malheureusement ils ne sont pas toujours présents. Pamela Raymond fait de son mieux mais est un peu isolée.

Alain Ripert demande qu'une réunion soit à nouveau planifiée avec comme pilote, la ligue.

## PPF Masculin & Féminin

Quelles évolutions peuvent être envisagées sur le site de Cournon et la faisabilité d'un déplacement du site vers Clermont.

Franck Cadei précise que la réforme du PPF a eu lieu au même moment que la réforme de l'état, et les effets commencent à se connaître.

Dans l'ex-Lyonnais et l'ex-Dauphiné-Savoie, chacun avait 2 personnes non-salariés (CTS), et un cadre de droit privé. Dans l'ex-Auvergne : 2 cadres de droit privé. Les 3 ex-Ligues regroupaient 6 pôles Garçons et Filles ; aujourd'hui la ligue AURA a 7 sites.

Le PPF Aura est le plus « lourd » de la FFHB, compte tenu de la fusion de 3 ligues, et du fait que la DTN ait imposé la mise en place d'un Pôle excellence sportive féminin à Valence. De plus, depuis nous avons dû mettre en place un PPF Beach.

Toutes ces évolutions expliquent une augmentation importante du budget accordé au PPF masculin féminin, ainsi qu'au Beach. Des économies ont été faites en passant de 3 sélections régionales à 1 sélection AURA M/F.

La priorité a été de préserver les emplois, et donc le maintien de toutes les structures et de certains salariés impliqués sur le PPF.

Même si à ce jour le nombre de joueurs et de joueuses accédant au professionnalisme en passant par les clubs AURA, les comités, la ligue et les pôles est tout à fait cohérent, au regard des évolutions du sport en général et de la diversification des offres de pratiques, ce système devra évoluer dans un avenir proche. Au niveau national, on nous a répondu que les territoires étaient souverains.

Une réflexion doit être portée sur les 6 sites d'accession, les sites d'excellence, l'organisation générale de la filière de renouvellement de l'élite régionale. Et, après analyse, des décisions devront être prises pour la mandature à venir.

Les membres de la DTR ne sont pas favorables à une fermeture d'un ou plusieurs sites d'accession.

Les pistes possibles sont :

- Répartition des compétences différentes (par exemple, les sites d'excellence gérés par la ligue et les sites d'accession gérés par les comités)
- L'emploi : à ce jour beaucoup de mises à disposition (MAD) sont faites (collaboration ligue / comités) ; mais certains CTF comités sont extrêmement sollicités. Qu'en est-il des travaux au niveau des comités ? à propos des MAD de CTF de comités qu'il faudrait se poser la question des besoins de ces ressources
- Une réflexion doit être faite sur les inter-comités : l'intérêt de stages sur des compétitions nationales qui ont un certain coût ; une approche différente doit sans doute être envisagée.

Quelle politique de l'emploi mettre en place ?

Patrick Singla demande qu'elle est la position de la DTN vis-à-vis des Inter comités ? Une réponse devrait être donnée, mais les comités doivent donner leur avis.

Jean-Pierre Defour fait remarquer à propos des mises à disposition des CTF de comités, qu'il conviendrait de se poser la question des besoins de ces ressources.

Bernard Gallet indique qu'il ne faut pas aller trop vite mais que les besoins doivent être bien ciblés, que les structures doivent être gérées différemment. Un point sur la non-satisfaction doit être la base d'une étude.

Martine Boussuge rappelle que les sections sportives ne sont plus aidées.

Alain Ripert précise que de nombreuses structures ont été mises en place de par l'histoire, et qu'il ne faut peut-être pas en supprimer mais faire une analyse, apporter des critères et faire des propositions à faire remonter à la FFHB.

Dans chaque région, les pôles d'excellence masculins sont proches de clubs professionnels et des centres de formation (à l'exception des ligues qui n'ont pas de clubs professionnels).

Franck Cadei précise que nos PPF sont très liés aux emplois et que cela peut générer un blocage, mais peut être que certains sites pourraient passer de 3 à 2 salariés.

Alain Ripert signale que les besoins sont tels actuellement, notamment dans le domaine de la formation, que les missions sont appelées à évoluer et que le nombre de personnes mises à disposition devra être régulé.

Pascal Jacquet indique que nous ne pouvons faire un travail correct si notre base est constituée des freins et si les pilotes sont liés à ces freins : nous devons sortir de cet axe de travail.

Hervé Kerneis précise que des clubs ont créé des sections sportives en parallèle de leur vie de club.

Pascal Jacquet rappelle que beaucoup de clubs ne comprennent pas les retours qu'ils peuvent avoir sur ce système financier : quel est le service aux licenciés ?

Franck Cadei pense que dans l'immédiat, il convient de réduire le budget prévisionnel et revoir la politique du PPF.

Pascal Jacquet propose qu'un groupe de travail élu / clubs soit mis en plus. Franck indique que des clubs professionnels doivent participer à cette étude.

Le constat est clair : le mode de fonctionnement n'est plus réellement en phase avec les besoins de la région AURA et ne répond que partiellement aux besoins des clubs.

Thierry Schutters précise que l'aspect arbitrage doit être pris en compte.

## **Formations (intervention de Philippe Soupirot)**

Il a été mis en place cette saison un échange des acteurs du handball afin de suppléer à la disparition des échanges savoyards. Ces échanges se sont déroulés avec le support des Inter pôles Féminin à Bourg-de-Péage.

La formule de formation en mode discontinue est plus ouverte aux bénévoles (entraîneurs et arbitres) et permet d'aller au titre 4 (BPJEPS) et titre 5 (DEPJEPS). Pour l'instant il n'y a pas de formation continue sur le BP.

**Bilan à ce jour** : 16 modules sont proposés, pour 1 à 15 sessions par module. Cela représente 215 regroupements pour environ 2000 heures de formation en présentiel, et 670 stagiaires dont 77 sur le Baby-hand (5 à 20 stagiaires par session).

Le module 3 (dirigeants) a commencé avec 25 personnes dans la Loire.

Une régulation doit être faite, avec une attention particulière sur le modèle économique et savoir quelle stratégie adoptée.

Une synthèse a été faite sur le 1er semestre afin de faire une projection sur le second semestre.

La ligue abonde pour un tiers sur ce budget, les 2 autres tiers proviennent des recettes enregistrées. C'est un budget d'investissement consacré à la formation des encadrants des clubs - axe prioritaire de la ligue -, et structurant pour l'ensemble des clubs AURA.

Pascal Jacquet précise que les entreprises de formation présentent l'offre de formation et développent le contenu dès lors que les formations sont demandées. Nous sommes dans le luxe : nous avons développé le contenu avant de connaître la demande et les stagiaires.

#### Modèle économique :

- Diminution de la formation présentielle en les remplaçant par des formations à distance
- Avoir des formations au juste prix du tarif horaire : lorsqu'une formation n'a que 5 stagiaires le modèle peut être déficitaire, pour autant nous sommes service public et avons l'obligation de permettre à toutes et à tous d'accéder aux formations
- Partager les charges avec le comité
- Accompagner les zones désertiques
- Développer les nouvelles offres de pratique
- La nouvelle architecture ne répond pas à tous les besoins

#### Stratégie :

- Redéfinir les collaborations de prestation (apprentissage, CFA, ...)
- Définir les zones d'autonomie

#### Objectifs :

- Rester attractif
- Améliorer notre offre globale
- Répondre aux différents acteurs

Bernard Gallet indique que le problème est le même que le PPF ; à ce jour la formation a des besoins et dispose de 3 salariés qui forment un groupe dans lequel les personnes s'expriment afin de recalculer les objectifs et besoins.

Frédéric Uroz précise que nous devons être les VRP de la formation sur tous les domaines, et être ensemble, membre du CA sur les terrains.

L'accès au Compte Personnel de Formation est possible mais les formations éligibles sont celles faisant partie d'un titre, un module et un ensemble de compétences (titre 4 et 5). Il convient d'être très attentif. Malgré tout, ce type de financement serait plus facile pour tous (club, ligue, stagiaire).

A ce jour, le prix pratiqué est de 5 €, mais le réel coût est de 10 ou 11 €.

En fin d'année nous devons avoir une norme de qualité précise. Un accompagnement par une société qualité est nécessaire ainsi qu'un emploi partiel dédié à ce dossier.

Alain Ripert demande si nous avons capacité à créer notre propre CFA, sans le rendre opérationnel de suite ou être un CFA opérationnel et donc le partager ; il pourrait être différent de ce qu'imagine la FFHB, la FFHB serait CFA national.

Franck Cadei demande si la ligue doit se positionner comme CFA. Il est probable que oui, mais tout doit être mesuré : recrutement des apprentis, politique de l'emploi pour aller les chercher et les suivre. Ce projet aurait l'avantage de mettre en mouvement une dynamique sur la prochaine mandature.

DATA Doc : nous ne sommes pas prêts sur certains pôles.

Pascal Jacquet indique que le développement ne tient pas à ce jour, mais qu'aller chercher le CFA implique d'aller sur le marché concurrentiel et ne pas rester sur notre monde handball.

Côtés intervenants, il faut préciser qu'à ce jour les salariés encadrent et coordonnent, mais n'interviennent pas ; les intervenants sont externes.

La formation BPJEPS en apprentissage sur un an est compliquée : un retour sur une durée de 2 ans devra sans doute être fait.

Quid du statut du titre 5 (DEJEPS)

Si nous ne rentrons pas sur le titre 4, un impact sera à prévoir sur le pacte de développement, la FFHB l'ayant imposé.

Le passage du DE au titre 5 est de 200 heures, ce qui est gérable par la ligue qui est prête.

Deux dossiers d'habilitation doivent être déposés pour les titres 4 et 5 mais attention à la charge de travail des salariés.

Aujourd'hui une quinzaine de personnes est formée au digital pour la formation à distance.

Frédéric Uroz indique que nous sommes confrontés à la problématique des déviances par des personnes non diplômées, et que nous ne pouvons être responsables des comportements individuels.

## Finances

Concernant le projet ORION (ERP), Françoise Stoffer précise que la partie RH a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : nous avons donc EURECIA en attendant. Une présentation de la partie comptable ORION a été faite.

Le bilan a commencé mais n'est pas terminé. Aucun chiffre ne peut être fourni pour l'instant : il manque encore des écritures à imputer.

### **Présentation du budget 2020 prévisionnel avec les remarques suivantes :**

- Pas d'augmentation des adhésions
- L'adhésion arbitrage est intégrée à l'adhésion des compétitifs : à proposer en AG
- Mutations et adhésions club : leur nombre est quasi stable

- Frais administratifs : le sujet du déficit a été abordé lors du dernier BD ; des lignes budgétaires ont été supprimées comme le stage (AUTRANS, l'an dernier), le budget des départs à la retraite (les prochains départs sont déjà budgétés)
- Des liquidations de club pourraient arriver
- Certains clubs ou licenciés qui ne paient pas les amendes de discipline
- À ce jour il y a 56 000 € de retard de paiement / clubs
- La COC demande un complément pour les finalités ; la ligne affichée dans le budget comprend tout (communication, arbitrage, COC, ..) soit 17000 €
- Il a été demandé à chaque président de commission et service de bien vouloir réguler son budget prévisionnel. Les arbitrages seront rendus lors du prochain CD

#### **Arbitrage :**

- Stages de ligue mal ajustés
- Échange avec la Franche-Comté non prévu
- Mise à Disposition en augmentation : le secteur 1 et 2 (Puy de Dôme, Cantal et Haute Loire) sur les formations initiales, les bénévoles sont saturés
- À compter du 1<sup>er</sup> juillet : proposition d'intégrer la partie arbitrage au coût de l'adhésion pour les pratiquants compétitifs

#### **Stages (Stéphanie) :**

- Réajustement sur certaines actions

#### **Communication / évènements :**

- Coût supplémentaire sur les interpoles masculins : la mairie demande une location pour la salle. La commission est en cours de recherche de partenaires
- Les chances de perdre les interpoles masculins existent, mais nous devons continuer et changer le lieu (Roanne, Clermont, ...)
- Sur le pôle féminin, la candidature sur les 3 ans à venir devrait aboutir
- Une ligne supplémentaire est à ajouter : support sur le beach

#### ***Arrêt 12h30 - Reprise des débats à 14h00***

Il sera difficile d'avoir une rencontre internationale en 2020.

Une compétition officielle de beach aura lieu cette année sur la région.

#### **Statuts et règlements :**

La commission demande où est la mise en place d'un(e) salarié(e) la saison prochaine pour les licences ; 95 % des licences sont faites par des bénévoles.

La commission doit remettre les besoins en RH concernant les licences, les conventions, ... en termes de charge de travail et de période de charge dans la saison. Cette même personne pourrait être missionnée sur la discipline où les périodes de charge se complèteraient. Elle sera amenée à remplacer Isabelle Dadat (départ à la retraite) sur un poste à redéfinir en termes de missions et compétences.

### **ETR :**

Un réajustement du PPF et de son budget doit être fait. Il faut peut-être envisager de faire participer les familles. Jean-Pierre Defour indique qu'il faut peut-être revoir la politique des stages et demander une participation des familles : Le comité de la Loire le fait.

L'ETR se revoit vendredi 7 février 2020 pour réajuster le budget.

## **Discipline**

Un point particulier est présenté sur le suivi des services civiques et l'une des thématiques possibles dans ce cadre qui concerne l'éducation à la citoyenneté, avec les missions suivantes :

- Animation d'ateliers autour de la citoyenneté, du fair-play (du baby-hand aux séniors)
- Proposition et animation des actions fair-play pour le public lors des matchs à domicile
- Mise en place d'une commission éthique / discipline en interne au club

Jérémy Colsenet souhaite proposer, dès la saison prochaine, que tout club qui accueille des volontaires par l'intermédiaire de la ligue, s'engage dans cette thématique et mette en place ces 3 points particuliers. Si le club dispose d'une commission de discipline interne, cet engagement ne serait pas demandé sur présentation du projet écrit.

Autre proposition d'engagement des clubs ayant des services civiques : mise en place d'une thématique « agir pour favoriser l'engagement et la prise de responsabilités » des jeunes afin d'essayer de palier à la baisse du nombre de bénévoles dans les clubs. Cette commission de jeunes pourrait être force de proposition afin de lancer des actions sur les licenciés les plus jeunes licenciés.

## **L'avenir de la Fédération et de la Ligue 2020/2024**

### **Alain Ripert informe le CA**

Il existe 2 listes pour postuler à la FFHB. Il a été demandé aux têtes de liste de faire campagne dans chaque territoire. Les présidents de ligues ont demandé la possibilité de faire partie d'une liste au même titre que les présidents de comités et aussi la possibilité d'avoir 3 représentants présidents de ligue, élus au BD FFHB. Il est demandé également que dans les commissions et services de la Fédération, des représentants des ligues et ou comités soient représentés ; les demandes sont en cours.

Mise en œuvre du télétravail / ligue :

Le BD a choisi la charte conformément à la décision du CA du 14/12/2019 et aux délibérations du BD du 25 Janvier 2020.

- Dans cette phase expérimentale, il a été retenu un seul jour de télétravail, jour entier / semaine sera accordé au maximum
- La charte sera soumise à l'étude d'un cabinet juridique pour étude et régulée si besoin, puis sera soumise pour avis au CSE
- Un avenant au contrat de travail (avenant rédigé par cabinet d'avocat) à titre ponctuel pour une durée de 3 mois sera mis en place pour chaque salarié optant pour le télétravail
- Suite à cette période expérimentale et aux bilans collectif et individuel, des régulations pourront être apportées à la charte et aux avenants aux contrats de travail

### Rétro-planning pour la ligue :

L'AG aura lieu le 27 juin 2020. Le dépôt des listes doit avoir lieu le 27 mai dernier délai (Voir conditions statuts et règlement intérieur de la ligue).

Les AG de comité doivent être faites avant cette date afin d'avoir les représentants des comités, c'est-à-dire avant le 24 mai (qui est férié).

Les listes des comités doivent être déposées 4 semaines avant le dépôt de celles de la ligue, sauf pour le Rhône, qui par AG, a mis en place un délai de 8 semaines.

## Divers

### Communication du Comité de la Loire, par l'intermédiaire de Jean Pierre Defour :

Suite plusieurs réclamations des clubs de la Loire notamment sur 2<sup>ème</sup> phase des compétitions et après réunion entre comités, les échanges laissent surgir les points suivants :

- Augmentation des temps de trajet sur toutes les catégories ayant un impact directement sur le type d'engagement (région ou territorial) ou sur le non-engagement
- Démotivation des bénévoles

Une demande de réunion à la COC est faite afin de faire des propositions d'amélioration avec :

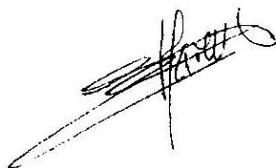
- Comme pilote, le président ou un représentant
- Présidente de la COC
- Présidents de comités ou ses représentants
- Faire adopter les propositions par le CA puis lors de l'AG

Les modifications portent sur l'organisation de la COC et non pas sur les formules. Afin de tenir le planning cette réunion devrait avoir lieu le 18 avril (prochain CA). Alain Ripert précise que s'il y a des régulations à apporter, seule l'AG du 27 Juin 2020 sera en mesure de les adopter ou pas ; le projet COC sera donc porté par la ou les nouvelles équipes qui seront candidates à l'olympiade 2020/2024.

Martine Chapelon précise que sur les 3 années, le kilométrage n'a pas augmenté mais certaines équipes sont plus impactées que d'autres ; sur la saison actuelle aucune équipe n'a été perdue. La COC aura des propositions à faire avec la nouvelle équipe

*Fin de la réunion à 16h15*

*Eliane HARENT*  
*Secrétaire Générale adjointe*



*Alain RIPERT*  
*Président*

